

PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

- SEANCE DU 15 OCTOBRE 2008 -

Etaient présents ou représentés : M. BAUDORRE, M. BEYLOT, M. BRUN, M. GOZE, M. PORTINE, M. RIBEYRE, Mme RIGAL-CELLARD, Mme BOULERIE, Mme DINCLAUX, M. ERTLE, M. HOYAUX, M. LOQUAY, M. PEBARTHE, M. RICHARD, M. JOLY, M. POLI, Mme SANGUIRGO, M. GIRON, M. MBAYE, Mlle VAILLANT, M. CHUPIN, M. DELMOLY, M. REIFFERS, M. SIRE.

Le Président ouvre la séance à 9 H 15.

I - ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 3 OCTOBRE 2008

M. LAÜGT précise qu'il convient de lire, dans son intervention de la page 2 : « la maquette des futurs *concours* d'enseignement ».

Le Conseil d'Administration adopte, à l'unanimité, le procès-verbal de la séance du 3 octobre 2008.

II - PREPARATION DU BUDGET 2009

M. BAUDORRE rappelle que la réflexion présentée aujourd'hui devant le conseil est l'aboutissement de plusieurs réunions de la commission des Moyens et d'un Conseil d'Administration qui a eu lieu le 20 juin dernier. Toutes ces réunions ont conclu à la nécessaire évolution de notre procédure budgétaire. Le projet de lettre de cadrage et le tableau de répartition des grandes masses ont été présentés devant la commission des Moyens. Ils ont été longuement débattus et amendés. Mais la commission a largement approuvé la démarche et l'esprit de ces documents. La procédure budgétaire doit se découper dorénavant en trois phases : un débat d'orientation budgétaire et de présentation des grandes masses qui devrait se tenir au printemps de l'année N-1. Pour l'exercice 2009, il avait été prévu que ce débat se tiendrait à la rentrée 2008. A l'issue du débat, une lettre de cadrage doit être envoyée aux différentes composantes et services afin d'engager un véritable dialogue de gestion qui doit leur permettre de préparer leur projet de budget. Enfin, la troisième phase consiste à formaliser le budget de l'université. Une commission des Moyens qui aura lieu mi-novembre permettra de mesurer le degré d'application de la lettre de cadrage dans cette phase finale de construction du budget. Le budget sera ensuite envoyé début décembre au recteur et aux membres du Conseil d'Administration pour un vote fin décembre.

La procédure budgétaire nouvelle doit également permettre de lancer des réflexions dans plusieurs domaines, notamment une réflexion sur le financement de la recherche. Une commission de la Recherche et un Conseil Scientifique devront être réunis sur cette thématique et il serait intéressant qu'une commission mixte Moyens/Recherche permette un échange sur ce sujet.

Le budget doit s'inscrire dans le cadre défini mais doit évoluer en fonction du dialogue de gestion.

Aujourd'hui, le Conseil d'Administration doit se prononcer sur le cadrage général mais pas sur le budget finalisé qui fera l'objet d'un autre vote.

La nouvelle procédure permet une présentation globalisée des recettes et des charges. Jusqu'à maintenant, ce qui était présenté, c'était uniquement le disponible budgétaire, c'est-à-dire les crédits non fléchés, essentiellement la DGF et les droits d'inscription. Cela représentait une part minime du budget de l'université. Toutes les autres recettes n'étaient pas présentées, en particulier le contrat quadriennal. Cette présentation était peu significative par rapport à la véritable activité de l'établissement. Cette année, toutes les recettes prévisibles ont été intégrées dans la présentation. Il a été décidé d'associer, de façon beaucoup plus significative, les actions et les financements pour faire un véritable projet politique et budgétaire. Ce projet de budget permet de rapprocher le budget prévisionnel du budget réel. Il a également été décidé d'avoir une pratique plus proche de la réglementation en matière de reports et de travailler, non plus avec le système d'avance sur reports, mais directement par prélèvement sur le fonds de roulement. Cela permet une approche beaucoup plus réaliste du budget et évite la lourdeur du système des avances sur reports. Les besoins ont ainsi pu être estimés de la façon la plus sincère possible, l'équilibre du budget étant atteint par ce prélèvement sur le fonds de roulement. La lettre de cadrage met l'accent sur un certain nombre d'actions particulières qui méritent des commentaires particuliers. Elle ne prétend évidemment pas retracer l'ensemble des actions menées par l'établissement. Le projet de budget est basé sur une estimation réelle des besoins mais aussi sur une estimation prudente des recettes. Cette nouvelle approche concourt à la construction d'un budget qui prend en compte, dès le budget initial, l'ensemble des données.

En réponse à une question de M. LOQUAY relative à la globalisation des crédits et à la lecture qui peut être faite de ce terme, M. BAUDORRE, précise effectivement que cette question dépend très largement de la marge de manœuvre de l'établissement. Beaucoup de recettes sont aujourd'hui fléchées, c'est par exemple le cas de la taxe d'apprentissage mais, dans d'autres domaines, on assiste à une évolution. Aujourd'hui, le service commun de Documentation et l'IUT reçoivent une DGF fléchée. Il semble que demain, peut-être dès le budget 2009, cela ne sera plus le cas. Il conviendra alors de réfléchir aux nouvelles répartitions des dotations envers ces composantes.

En réponse à une question de Mme BOULERIE concernant la différence entre une avance sur reports et un prélèvement sur fonds de roulement, M. BAUDORRE et Mme DUPAU précisent qu'il s'agit surtout d'une différence technique. L'avance sur reports consiste à identifier, pour un service donné, une partie de ses reports et de les ouvrir dès le budget initial, à charge, au moment de la DBM, d'annuler cette avance. Le prélèvement sur fond de roulement permet d'utiliser, par anticipation et dès le budget initial, pour l'ensemble de l'université, l'excédent qui va se dégager au moment de la clôture de l'exercice. Le prélèvement sur fond de roulement permet de limiter la politique des reports et d'adapter les ressources aux besoins de fonctionnement.

M. PORTINE regrette que la LOLF n'envisage les reports que pour les programmes pluriannuels alors qu'il peut exister des dépenses annuelles qui, pour des raisons matérielles ou techniques, doivent être reportées sur un autre exercice ce qui n'est plus possible de faire.

M. HOYAUX souhaiterait que la lettre de cadrage fasse mention de l'orientation politique donnée par l'université pour la politique de documentation et le soutien au SCD dans un contexte où sa dotation fléchée risque de disparaître. Il estime plus généralement qu'il faudrait renforcer ce budget et l'encadrement au sein de ces services et réfléchir, notamment dans le cadre de la réforme interne, à la place respective des bibliothèques d'UFR et du SCD.

M. BAUDORRE souligne qu'il n'y a aujourd'hui aucune information officielle qui permette de savoir s'il y a ou non maintien d'une dotation fléchée pour la documentation. Il faut préparer le budget dans un paysage qui bouge énormément en conservant au SCD les moyens d'assumer ses missions.

Mme LARGOUET précise que les informations orales qui ont été données laissent entendre qu'il n'y aura plus de fléchage de DGF pour le SCD. Elle rappelle que déjà, dans les précédents budgets, les moyens de la documentation étaient abondés par la dotation de l'université. Elle souhaite une réflexion sur la place de la demande de documentation au sein de l'établissement. L'organisation de la documentation est régie par un certain nombre de textes réglementaires. À l'université de Bordeaux 3, il a été décidé de maintenir les bibliothèques des composantes tout en les intégrant au sein du SCD. Il est bien évident qu'il convient de définir le rôle de chacun. Le groupe « Documentation », qui s'est réuni dans le cadre du projet de réforme interne, a proposé un certain nombre d'orientations pour une politique transversale et les missions spécifiques. Il s'agit de trouver l'organisation la plus cohérente et la plus efficace.

M. HOYAUX attire l'attention sur la formulation, dans la page 3, de la lettre de cadrage du paragraphe concernant les heures complémentaires qui lui semble prêter à confusion en mélangeant les heures complémentaires d'enseignement et celles du plan Licence.

M. BAUDORRE prend bonne note de cette observation et souligne effectivement que la baisse des effectifs est de nature à entraîner un tassement des heures complémentaires correspondant aux enseignements obligatoires mais, qu'en revanche, les heures complémentaires liées au plan Licence et aux projets pédagogiques augmentent de manière importante et commencent à entraîner chez les collègues des difficultés pour les absorber.

M. HOYAUX voudrait avoir un éclairage sur la situation des droits sports et espère que l'obligation de paiement pour participer aux activités sportives ne va pas entraîner de discrimination pour l'exercice de ses activités qui sont particulièrement importantes pour l'épanouissement des étudiants.

M. BAUDORRE indique que ce point a fait l'objet d'un débat important au sein de la commission des Moyens. L'Etat nous a obligé à rendre facultatif ces droits sports ce qui a eu pour conséquence de passer d'un système de mutualisation à un système de consommateurs payeurs. Ce n'est pas un progrès mais il faut bien le gérer. Il faut trouver une réponse adaptée et uniforme pour l'ensemble des sites bordelais et gérer les problèmes de fonctionnement qui vont en découler.

Le Président souligne que c'est un exemple de l'absurdité du fonctionnement du système universitaire. Tout le monde promeut à l'extérieur l'importance d'une association étroite entre activités sportives et culturelles et activités d'enseignement mais l'Etat se désengage du financement de ces activités. Il souhaite que ce dossier fasse l'objet d'un traitement au sein du PRES. Tout le monde semble d'accord pour transférer au PRES le service interuniversitaire du sport mais il existe des divergences sur les modalités de ce transfert.

En réponse à une question de M. HOYAUX relative à la création d'un fonds social pour les personnels, initiative qu'il approuve, Mme GAUDY indique qu'il s'agit de recréer, au sein de l'université, les modalités de fonctionnement du service social qui existe au rectorat pour les personnels titulaires.

Le dispositif sera encadré de façon très professionnelle et les personnels qui souhaiteront en bénéficier le feront sous couvert de l'anonymat le plus total.

M. GIRON s'interroge sur le lien entre les thématiques mis en avant dans la lettre de cadrage et le rapport des différentes commissions qui ont travaillé dans le cadre de la réforme interne. Il regrette également que ce budget mette en avant un grand nombre d'incertitudes, ce qui lui paraît particulièrement délicat pour élaborer un cadrage.

M. BAUDORRE précise qu'il est tout à fait normal de rendre compte au Conseil d'Administration des incertitudes qui existent dans un certain nombre de domaines liés au cadrage du budget. C'est une démarche responsable et transparente. Ces incertitudes sont partie intégrante du travail de préparation du budget et doivent être prises en compte dès maintenant. Les orientations budgétaires présentées sont générales. Elles ne signifient pas la disparition des commissions ou la non prise en compte de leurs travaux.

M. JOLY demande que soit précisée clairement, page 2, que la nouvelle application de gestion financière JEFYCO entre en vigueur au 1^{er} janvier 2009.

M. ERTLE regrette que les Relations Internationales n'apparaissent pas dans la liste des thématiques retenue, même s'il comprend que tout ne pouvait être indiqué, et souhaite attirer l'attention du conseil sur les difficultés que va rencontrer le budget du service des Relations Internationales compte tenu de la nouvelle réglementation mise en place par le CROUS pour la gestion des bourses de mobilité.

Le Président souligne qu'il s'agit effectivement d'un problème national et qui doit également faire l'objet d'un traitement au sein du PRES avec le directeur du CROUS.

M. BRUN indique que le contexte national pèse lourdement dans la préparation de ce budget. Il met en avant particulièrement la réforme en cours des concours de recrutement des personnels enseignants. Cette réforme va nous obliger à repenser notre offre de formation et entraîner la création de Masters professionnels nouveaux. Il va falloir, soit dédoubler des Masters de recherche existants, soit faire des choix douloureux de suppressions. Il aimerait savoir où en est la réflexion sur ce sujet.

M. LAÜGT précise que la maquette des concours a été annoncée lundi dernier 13 octobre. L'université a commencé à travailler sur deux niveaux :

- Un premier niveau interne à Bordeaux 3 avec les responsables de concours et de Masters recherche pour permettre de dégager en interne la position de Bordeaux 3 sur ses nouveaux Masters.
- En parallèle, un groupe de pilotage réunissant les cinq universités d'Aquitaine et l'IUFM va se réunir pour essayer de dégager une offre cohérente de formation.

La maquette des nouveaux Master d'enseignement devrait être présentée au ministère vraisemblablement en janvier pour une ouverture à la rentrée 2009. Les premières réflexions semblent dégager, compte tenu de la situation et de la nécessaire sauvegarde du flux des Masters recherche, des maquettes en Y ou en trident avec une très forte mutualisation en M1 et pendant le premier semestre de M2. La réflexion prévoit également un système de cohabilitations le plus souple possible.

M. BAUDORRE souligne que l'incidence financière de l'ouverture des Masters d'enseignement se fera sentir sur le budget 2010. Mais de manière plus large, et au moment où l'on va commencer à bâtir les nouvelles habilitations, il sera capital de réfléchir, le plus en amont possible, sur le coût des nouveaux diplômés dans leur globalité, pas simplement en heures d'enseignement mais aussi en fonctionnement.

Mme SANGUIRGO aimerait disposer de toutes les informations nécessaires pour la mise en application de JEFYCO au 1^{er} janvier 2009 : les structures budgétaires, les noms des responsables qui auront en charge la gestion financière, le degré de décentralisation des tâches financières, etc. Elle fait part de l'inquiétude des personnels face à ces questions qui doivent trouver très vite une réponse.

M. BAUDORRE indique que toutes ces questions sont effectivement des questions très sensibles auxquelles il va falloir apporter les bonnes réponses. La mise en place pendant l'année de transition va nous obliger à des choix difficiles mais il faudra être pragmatique et faire les choix qui auront le moins d'impact possible sur l'organisation et le travail des personnels. Ce débat est à l'ordre du jour du prochain Conseil d'Administration qui va traiter longuement de la réforme interne, car ces deux points sont liés.

M. HOYAUX estime qu'il faudra se doter de critères stricts pour apprécier la situation des Masters et éventuellement ne pas reconduire ceux qui ne fonctionnent pas.

Le Président rappelle qu'il a toujours souhaité une évaluation aussi bien des équipes de recherches que de l'offre de formation. S'agissant de l'offre de formation, il est tout à fait normal qu'elle soit revue. Rien n'est immuable. Une évaluation stricte doit être faite et on doit en tirer les conséquences pour la préparation du prochain quadriennal.

M. BAUDORRE est tout à fait d'accord avec la proposition de M. HOYAUX. Il lui paraît important que des critères soient élaborés pour permettre une saine évaluation.

M. HOYAUX tient à préciser qu'il convient bien évidemment de faire une différence, quand il s'agira d'apprécier les effectifs, entre les Licences et les Masters. Il existe des licences à faibles effectifs mais dont le maintien ne doit pas poser problème. Il s'inquiète de la mise en place des nouveaux Masters d'enseignement et des possibles concurrences qui pourraient exister entre universités ou avec l'IUFM et demande si deux formations identiques pourraient voir le jour.

M. LAÜGT précise qu'un des buts du groupe de travail est bien de permettre la mise en place d'une formation cohérente et d'éviter la concurrence entre établissements. Les universités sont condamnées à s'entendre car il est tout à fait imaginable que le ministère n'accepterait pas d'habiliter deux formations similaires sur le même territoire. Évidemment, cela signifie que nous devons faire reconnaître nos compétences et accepter aussi de reconnaître les compétences qui existent chez les autres.

M. BRUN indique qu'il est difficile de séparer l'examen de la lettre de cadrage de la réflexion sur les nouvelles structures. Il estime que l'absence d'informations sur ces nouvelles structures budgétaires pose problème et nuit à l'appréciation de l'ensemble du document.

M. BAUDORRE rappelle que les statuts qui devraient être votés début novembre vont créer de fait les trois nouvelles UFR. À partir de là, deux options sont possibles :

- ✓ Soit les trois UFR sont créées mais on ne touche pas à la structure avant janvier 2010. Cela signifie que l'on paramètre le logiciel sur les anciennes structures et que

l'on travaille toute l'année 2009 en matière financière et comptable sur la base de structures qui n'existeront plus à partir de novembre 2008.

- ✓ Mais il existe une autre option, c'est d'essayer d'être le plus tôt possible dans l'anticipation de ce qui va arriver dans le courant de l'année 2009. Même si la totalité de l'année 2009 ne correspondra pas aux nouvelles structures, il paraît plus cohérent de faire coïncider, dès l'origine, une nouvelle structure administrative et une nouvelle structure budgétaire.

C'est une vraie réflexion qui doit faire l'objet d'un débat au sein du prochain conseil pour lequel on comprend bien qu'il ne peut y avoir de réponse idéale mais pour laquelle il faut trouver la meilleure réponse.

M. BRUN n'est pas opposé à l'idée d'anticiper mais est gêné de voter de manière séparée une lettre de cadrage budgétaire et des structures budgétaires.

M. LOQUAY se demande s'il est nécessaire d'avoir un vote sur la lettre de cadrage aujourd'hui alors que le vote le plus important est celui du prochain conseil avec les structures.

M. JOLY voudrait que la mise en place des structures budgétaires ne soit faite que lorsque les structures administratives seront parfaitement opérationnelles et estime que cela ne pourra pas se faire avant la fin de l'année 2009.

M. BAUDORRE regrette que le débat ne parle que de ce problème de structures budgétaires et voudrait revenir sur le projet de lettre de cadrage présenté, en insistant sur certains points qui n'ont pas été encore mentionnés : s'agissant de la politique immobilière, l'année 2009 verra le début des travaux liés aux réformes et s'agissant de la politique d'emploi, le budget 2009 prévoit de maintenir l'emploi contractuel au niveau actuel et donc de s'engager sur un plafond d'emploi.

M. RICHARD fait part à son tour de sa gêne de s'engager sur un texte qui prévoit expressément dans ses tableaux les nouvelles structures budgétaires. Il n'est pas convaincu par les arguments qui ont été évoqués à ce sujet.

Le Président rappelle que le document de cadrage donne les grandes lignes de la politique budgétaire mais ne constitue en aucun cas un engagement sur des structures. La présentation qui est faite des UFR, dans les tableaux 5 et 6, est une présentation théorique qui prend en compte l'application financière du schéma de réforme précédemment voté par le Conseil d'Administration.

M. BAUDORRE indique que si plusieurs membres du Conseil d'Administration souhaitent que soit clairement exprimée la séparation entre la lettre de cadrage et le projet de nouvelles structures budgétaires, il propose que le troisième alinéa de la page quatre, rubrique « Méthode » soit rédigé ainsi :

« Les structures budgétaires de l'année 2009 seront débattues et votées lors du Conseil d'Administration du 22 octobre et c'est dans ce cadre que la répartition des dotations correspondant aux différents tableaux joints en annexe sera faite ».

M. BEYLOT se rallie à cette proposition et indique qu'il doit bien y avoir deux aspects au débat budgétaire : un premier aspect qui doit être traité aujourd'hui sur les orientations et les perspectives et l'évolution des structures qui fera l'objet d'un débat approfondi lors du prochain conseil.

M. JOLY estime aussi que la modification proposée va dans le sens de ce qu'il souhaitait.

Plusieurs membres du conseil considèrent cependant que cette formulation n'est pas assez claire et, qu'en conséquence, ils s'abstiendront au moment du vote.

Afin de permettre la dissipation des inquiétudes qui pourraient rester, le Président propose, qu'outre la modification de la phrase de la page 4 proposée par M. BAUDORRE, les tableaux 5 et 6 soient revus en ne gardant qu'une seule ligne : celle correspondant au total pour l'ensemble des UFR.

Le Conseil d'Administration adopte, à l'unanimité, la lettre de cadrage et le projet de répartition des grandes masses du budget 2009 modifiés par la proposition du Président.

III - HABILITATION DES LICENCES PROFESSIONNELLES

M. LAÜGT indique que six licences professionnelles sont soumises à une demande d'habilitation pour la rentrée 2009, cinq en renouvellement d'habilitation et une licence en création. Le CEVU, qui s'est tenu hier, a pu auditionner les six porteurs de projets. Ces auditions ont donné lieu à un débat riche qui a permis que le CEVU donne un avis favorable à l'ensemble des demandes.

Deux dossiers ont retenu particulièrement l'attention. Le dossier présenté par Mme LEPRUN pour la licence professionnelle « Arts appliqués design », pour lequel les membres du CEVU ont demandé que le document soit reprecisé car il comportait beaucoup d'incertitudes ou de mauvaises formulations.

La nouvelle maquette est donc distribuée aux membres du Conseil d'Administration en séance.

La demande de création de la licence professionnelle « Auteur-compositeur interprète de langue française » a fait l'objet d'un long débat. Il a été demandé au porteur du projet, M. PISTONE, de modifier l'intitulé de cette licence et de revoir une grande partie de son contenu, notamment par rapport aux débouchés professionnels. Le vote du CEVU sur cette licence a été le plus partagé puisqu'il y a eu 15 voix pour, 8 voix contre (tous les étudiants ont voté contre cette licence car ils ont estimé qu'elle n'offrait pas de réels débouchés professionnels) et 7 abstentions.

La nouvelle maquette de la licence qui s'appelle dorénavant « Chanson française » est également distribuée en séance aux membres du Conseil d'Administration.

M. BEYLOT estime que la licence professionnelle « Chanson française » pose un problème de mise en concurrence avec la licence de Musique. En effet, elles sont toutes les deux dans le même créneau et recruteront les mêmes étudiants.

M. HOYAUX pense également qu'il n'est pas possible dans un dossier de licence professionnelle de faire apparaître, parmi les débouchés les plus importants, la poursuite d'études en Master recherche.

M. GOZE souligne effectivement que ce genre de mention sera rédhibitoire pour l'habilitation.

M. ERTLE regrette qu'il soit trop tard pour faire apporter des modifications à cette formation qui lui paraît intéressante et notamment particulièrement attractive à l'international.

M. BEYLOT se demande s'il n'aurait pas été plus intéressant de reconfigurer totalement la licence Musique en intégrant ce nouveau parcours.

M. BRUN indique qu'il craint que cette licence professionnelle n'attise la concurrence en interne avec la mise en place du Master enseignement.

Mme BOULERIE regrette le traitement fait à ce projet qui lui paraît pourtant particulièrement intéressant. Elle rappelle que c'est le Conseil d'Administration qui a rejeté, dans un premier temps, la demande de DU et qui a conseillé à M. PISTONE de présenter plutôt un dossier de licence professionnelle. Il apparaît maintenant que ce n'est pas non plus ce type de formation qu'il fallait faire. Elle estime que l'on n'a pas donné les règles du jeu à M. PISTONE et elle trouve ça très dommageable.

M. BRUN estime que l'on pourrait peut-être laisser passer la demande et voir quelle sera la réaction du CNESER sur ce dossier.

Le Président indique qui lui paraît préférable que l'université prenne en interne ses responsabilités.

M. LOQUAY est très réservé sur un dossier de licence professionnelle dans lequel n'apparaît aucun partenaire professionnel, à l'exception d'autres organismes de formation.

M. GIRON regrette que l'on propose une licence professionnelle simplement à partir d'une demande des étudiants mais sans réseau professionnel de sortie, sans réflexion sur le devenir des étudiants. Ce dossier lui paraît bien trop fragile pour pouvoir être retenu.

Le Conseil d'Administration donne un avis favorable à l'unanimité aux demandes de renouvellement des licences professionnelles « Presse et éditions d'entreprise », « Coordination de projets de développement social et culturel en milieu urbain », « Arts appliqués, design », « Développement international de la PME-PMI », « Valorisation, animation et médiation des territoires ruraux ».

Le Conseil d'Administration donne un avis défavorable par 6 voix pour, 9 voix contre et 9 abstentions, à la demande d'habilitation de la licence professionnelle « Chanson française ».

IV - QUESTION DIVERSE

Le Conseil d'Administration donne, à l'unanimité, un avis favorable à la demande de financement du projet de recherche RAUDIN.

Le Président clôt la séance à 12 H 00.

Le Président,

SINGARAVÉLOU